

N° de demande : _____

N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | KIOSQUE DE VENTE EXTÉRIEURE TEMPORAIRE

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à la construction, l'agrandissement ou le remplacement d'un kiosque doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

Kiosque de vente temporaire : Une construction accessoire pour la vente temporaire de produits agricoles ou horticoles.

Demandeur	
Nom : _____	Propriétaire : <input type="checkbox"/> Mandataire : <input type="checkbox"/>
Commerce : _____	
Adresse : _____	
Téléphone : _____	Courriel : _____

Emplacement du kiosque de vente extérieure	
Matricule : _____	Lot : _____
Adresse : _____	

Produit, période et horaire	
<u>Période de vente :</u> La période ne peut excéder 90 jours consécutifs. Cette période est de 30 jours dans le cas de la vente de sapins de Noël.	
Du : _____	Au : _____
Jour Mois Année	Jour Mois Année
<u>Horaire :</u> La vente est autorisée de 8 h à 21 h.	
Dimanche De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé	Judi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé
Lundi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé	Vendredi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé
Mardi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé	Samedi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé
Mercredi De _____ à _____ <input type="checkbox"/> Fermé	

Kiosque et implantation	
<u>Dimensions</u>	
Largeur : _____	Profondeur : _____
Le kiosque doit avoir un minimum de 3,6 m de largeur et 2,4 m de profondeur et avoir une superficie maximale de 10 m ² .	
<u>Matériaux :</u> _____	
Les matériaux utilisés pour le kiosque de vente doivent être de bois peint ou traité, une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé ou laminé d'une épaisseur minimale de 15 millimètres, ou tout matériau équivalent.	
Affichage : <input type="checkbox"/> Enseigne temporaire sur le kiosque	<input type="checkbox"/> Aucun affichage

Kiosque et implantation	
<u>Distances entre le kiosque et</u> (un minimum de 90 cm est requis entre le kiosque et les éléments précédents) :	
Ligne de propriété latérale : _____	Ligne de propriété avant : _____
Avec le bâtiment principal (si applicable) : _____	

Conditions à respecter

- Pour tout kiosque de vente extérieure temporaire, le stationnement hors rue doit être suffisant pour recevoir toute la clientèle en tout temps, et la circulation des véhicules doit se faire de manière à ce que les véhicules puissent quitter la propriété en marche avant ;
- Aucune case de stationnement supplémentaire n'est requise pour l'usage accessoire de vente extérieure temporaire de produits maraîchers ;
- Un minimum de 60% des produits maraîchers offerts doit être issu de l'exploitation agricole autorisée.

Engagement

Je m'engage à procéder au démantèlement de tout élément installé dans le cadre de l'usage temporaire et à remettre la propriété dans un bon état de propreté dans un délai sept (7) jours de la fin de l'utilisation du site.

Initiales _____

Documents à fournir

- Un croquis** représentant les 4 côtés du kiosque et indiquant les dimensions (signé et daté) ;
- Un plan de localisation du kiosque projeté sur le terrain (signé et daté) ;
- Un modèle de l'affichage prévu ;
- Si vous n'êtes pas propriétaire, l'autorisation du propriétaire du terrain visé.

Tarif

Le tarif du permis est de **40 \$** pour un maximum de 3 mois d'opération du kiosque. Le tarif s'applique une seule fois lorsqu'un requérant effectue simultanément plusieurs demandes.

Les frais sont encaissés lors de la demande de permis et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificats d'autorisation en vigueur.

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Propriété assujettie à un PIIA : Un délai supplémentaire est à prévoir pour la présentation et l'approbation du projet. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Pour nous joindre :

Municipalité de Rawdon

Téléphone : 450 834-2596

www.rawdon.ca

3647, rue Queen, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Télécopieur : 450 834-3031

urbanisme@rawdon.ca

Signature du demandeur

Je soussigné(e) _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : _____

Signature : _____
(propriétaire ou procureur fondé)